

Image not found or type unknown



Rappel fiscal des donations antérieures

Par **92Doudou**, le **17/10/2016** à **18:16**

Bonjour à tous,
lors du rappel fiscal des donations antérieures quelle valeur est retenue pour le calcul des droits sur la donation suivante ?
est ce la valeur au jour de la première donation ou bien celle du jour de la seconde ?
Merci pour vos réponse.